



Quand consulter le registre des dernières volontés?

Par **watt_old**, le **18/09/2007** à **09:50**

bonjour,

Suite au décès d'un proche mais sans lien de parenté, je voudrais savoir si dans le cas où il a fait un testament auprès d'un notaire ce testament fait obligatoirement surface ou si il faut consulter le registre des dernières volontés?

L'héritier famille n'ayant pas d'intérêt à faire cette recherche puisqu'elle nuirait à sa succession. merci d'avance pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007** à **21:23**

Bonjour.

c'est au notaire à qui il appartient d'accomplir ces formalités et non à la famille.